

## **Le 2 février 2015**

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, le deuxième jour de février 2015 à 19h30 sous la présidence du maire suppléant Daniel Tétreault sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, France Boulet, Claudia Morlot, Roger Santerre et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant quorum.

La directrice générale et secrétaire trésorière Béatrice Travers est présente.

Environ 2 personnes sont présentes dans la salle.

Le maire suppléant ouvre la séance à 19h31

**16-15 Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Roger Santerre

et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et en laissant le varia ouvert.

**\*ADOPTÉ\***

**17-15 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée ordinaire du 12 janvier 2015**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par France Boulet

et résolu que le procès verbal de l'assemblée ordinaire du 12 janvier 2015 soit adopté tel que rédigé.

**\*ADOPTÉ\***

La première période de questions est ouverte à 19h32.

**18-15 Demande du CSSS La Pommeraie- Prêt de la salle communautaire**

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Carole Dansereau

Et résolu de prêter la salle communautaire gratuitement pour la formation qui sera donnée par le CSSS La Pommeraie. Cette formation sur la maltraitance envers les aînés aura lieu le 19 février 2015 de 13h30 à 16h.

\*ADOPTÉ\*

**19-15 Coopérative de soutien à domicile du Pays des vergers**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu de faire un don de trois cent (300) dollars à la coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers pour l'année 2015.

\*ADOPTÉ\*

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**20-15 Demande de la Société d'Agriculture de Missisquoi**

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par France Boulet

et résolu de donner deux cent cinquante (250) dollars pour commanditer la 192<sup>ème</sup> édition de l'exposition de Bedford et de répartir cette somme entre la classe : Jeunes ruraux, section laitiers et les classes chevaux : attelage et selle.

\*ADOPTÉ\*

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

La directrice dépose le rapport financier mensuel.

**21-15 Comptes à payer**

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Roger Santerre

Et résolu que les comptes suivants soient approuvés :

Cotisations employeur fédérales (décembre 2014) payé	134,87
Cotisations employeur provinciales (décembre 2014) payé	1 216,87
Élus	2 084,20
Directrice générale, inspecteur en voirie, agente de bureau (4 semaines) payé	5 316,20
Pompiers (sal.+ vac + frais de déplacement,) préposé à l'entretien, aide voirie	2 324,94
Comité Consultatif d'Urbanisme,(rencontres du 11/12 2014 et 23/01/2015, 3 membres)	180,00
Nopac (collectes matières résiduelles )	3 112,75
Régie intermunicipale (enfouissement 14 110 kg )	919,27
Bell mobilité (cellulaire) payé	46,46
Hydro-Québec (éclairage public 2014) payé	589,13
Hydro-Québec (site de traitement 2014) payé	1 043,31
Télébec (caserne) payé	225,88
Télébec (site de traitement) payé	85,23
Vidéotron (Hotel de ville et postes de pompage) payé	246,59
Épicerie Gendreau ( essence voirie , sel à déglacer, produits entretien)	95,47
Transport Hanigan (déneigement+materiaux chemins municipaux et MTQ, 3/5)	19 227,86
Chauffage P.Gosselin (huile à chauffage 462,4 litres, caserne )	395,01
Communications Plus (location temps d'antenne)	87,38
Rona Lesvesque (platre et éponge pour poncer)	13,79
Seney électrique inc ( disjoncteur et main d'oeuvre, site de traitement)	324,05
Techno Contrôle 2000 inc (rechargement , inspection cylindres, ) 2014	143,72
Orizon Mobile (batterie pour radio , service incendie)	120,72
Denicourt arpenteur (honoraires description technique lots St-Henri, )	862,31
Ville de Cowansville (cour municipale: frais administratifs 2014, quote parts 2015)	559,93
Ville de Bedford (préventionniste) 2014	695,64
Éduceexpert inc (frais de reprise examen pompier 1,)	379,42
Groupe CCL (formulaires pour les comptes de taxes)	194,96
Association de pompiers volontaires (chèque pour le brunch fait au nom d la municipalité)	150,00
Groupe Ultima (ajustement de la taxe sur les véhicules)	94,00
Gestim inc. (service d'inspection- Permis et certificats, rencontre J.Vasseur)	1 406,72
Atelier Mathieu Forgues (réparation câble de la souffleuse à neige) 2014	72,37

Je, soussignée, certifie par les présentes sur mon serment d'office, qu'il y a les fonds disponibles pour les fins pour lesquelles ces dépenses sont projetées.

\*ADOPTÉ\*

**22-15 Demande de modification des règlements d'urbanisme- Ajout d'un usage**

Considérant la demande du propriétaire des terrains situés dans la zone R5 pour ajouter l'usage bi familial dans cette zone;

Considérant les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

Il est proposé par Claudia Morlot

Appuyé par France Boulet

Et résolu d'autoriser l'ajout du bi familial seulement sur les lots limitrophes situés à l'est et au sud du développement domiciliaire. L'aspect extérieur du bâtiment devra ressembler à un bâtiment unifamilial, le tout tel que prévu à l'origine du projet ;

Le vote est demandé et se traduit par 5 voix pour et une voix contre . Le conseiller Roger Santerre fait enregistrer sa dissidence.

\*ADOPTÉ SUR DIVISION\*

**23-15 Modifications des règlements d'urbanisme- Mandat à Gestim**

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu de donner le mandat à M. Vasseur de Gestim inc de procéder aux modifications nécessaires pour intégrer cette décision aux règlements d'urbanisme; .

\*ADOPTÉ\*

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**24-15 Adoption du règlement 388-15**

ATTENDU la Loi sur le traitement des élus municipaux L.R.Q. ch. T-11.001;

ATTENDU qu'un avis de motion fut donné le 1 décembre 2014 à cet effet;

ATTENDU que l'avis public de 21 jours a été donné selon la Loi;

Il est proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Robert Gaboriault

ET RÉSOLU que le conseil municipal par le présent règlement statue et ordonne ce qui suit :

1. Conformément à l'article 19 de la Loi, tout membre du conseil d'une municipalité reçoit, en plus de toute rémunération, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération.  
Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes au poste que le membre ne se fait pas rembourser.
2. La rémunération actuelle des membres du conseil et l'allocation de dépenses qui s'y ajoute est, en vertu du règlement 378-14, la suivante :
  - la rémunération de base du maire est de 7 054.84 \$ et l'allocation de dépenses 3 527.42\$.
  - la rémunération de chaque conseiller est de 2 351.25 \$ et l'allocation de dépenses de 1 175.63\$.
3. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la rémunération des membres du conseil est majorée de la façon suivante :
  - la rémunération de base du maire sera de 7 146.55 \$ et l'allocation de dépenses 3 573.28\$.
  - la rémunération de chaque conseiller sera de 2 381.82 \$ et l'allocation de dépenses de 1 190.91\$.
4. Le versement de la rémunération et de l'allocation de dépenses indiquées dans le présent règlement sera effectué
  - à chaque mois pour le maire et 4 conseillers,
  - 2 fois par an pour les 2 autres conseillers.
5. Le présent règlement remplace le règlement numéro 378-14 à toutes fins que de droit;
6. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

\*ADOPTÉ \*

**25-15 Adoption du règlement 390-15 règlement de taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux d'entretien du cours d'eau Petit Ruisseau**

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Brome-Missisquoi a adopté la résolution numéro 279-0811 le 16 aout 2011 visant à permettre les travaux dans le cours d'eau Petit Ruisseau ;

ATTENDU la répartition des coûts desdits travaux entre les contribuables bénéficiaires décrite dans la résolution 94.10, adoptée le 3 mai 2010 par le Conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge;

ATTENDU que le code municipal permet au conseil de Notre-Dame-de-Stanbridge d'adopter un règlement décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au remboursement de la facture payée à la MRC de Brome-Missisquoi pour l'entretien de ce cours d'eau, soit la facture numéro CRF1400293 au montant de 11 187.47 \$;

ATTENDU qu'un avis de motion fut donné à cet effet le 12 janvier 2015 par la conseillère Claudia Morlot;

EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par Roger Santerre  
appuyé par Claudia Morlot

ET RÉSOLU que le conseil municipal par le présent règlement statue et ordonne ce qui suit :

1. Que le montant de la facture CRF1400293 concernant les coûts des travaux de construction, de réparation et d'entretien du cours d'eau Petit Ruisseau et les frais afférents, soit réparti et taxé aux contribuables bénéficiaires tel que le suggère le tableau de répartition de la MRC Brome Missisquoi, à savoir :

C.D PETIT RUISSEAU

NOMS	MATRICULES	MÈTRES	COÛTS
BERTRAND, JOCELYN	4004-01-3766	324	6 865.04\$
FOURNIER RACINE, MARGUERITE	4003-07-9980	204	4 322.43\$

2. Ces montants seront payables en un seul versement dans les trente (30) jours suivant la date d'envoi du compte. Le taux d'intérêts pour tout retard dans le paiement sera de 12 % l'an.
3. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

\*ADOPTÉ\*

**Un avis de motion** avec dispense de lecture est donné par la conseillère Carole Dansereau à l'effet qu'elle ou un autre à sa place présentera lors d'une prochaine session du conseil un projet de règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 351-11 afin d'intégrer des objectifs et critères pour le secteur de Mystic

**26-15 Adoption du premier projet de règlement numéro 382-14 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 351-11 afin d'intégrer des objectifs et critères pour le secteur de Mystic**

Considérant la volonté municipale de conserver et promouvoir le caractère architectural particulier du secteur Mystic;

Considérant qu'un règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est un outil optimal pour atteindre cet objectif.

Il est proposé par : Claudia Morlot  
appuyé par : Carole Dansereau

et résolu que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 382-14 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 351-11 afin d'intégrer des objectifs et critères pour le secteur de Mystic

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

\*ADOPTÉ\*

**Un avis de motion** avec dispense de lecture est donné par la conseillère France Boulet à l'effet qu'elle ou un autre à sa place présentera lors d'une prochaine session du conseil un projet de règlement, modifiant le règlement de zonage numéro 315-08 afin d'intégrer le secteur de Mystic comme assujetti au règlement sur les PIIA

**27-15 Adoption du premier projet de règlement numéro 383-14, modifiant le règlement de zonage numéro 315-08 afin d'intégrer le secteur de Mystic comme assujetti au règlement sur les PIIA**

Considérant la volonté municipale de conserver et promouvoir le caractère architectural particulier du secteur Mystic;

Considérant que le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est modifié pour atteindre cet objectif.

Considérant l'ajout d'un nouveau secteur assujéti au règlement sur les PIIA.

Il est proposé par: Claudia Morlot

appuyé par : Carole Dansereau

et résolu que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 383-14, modifiant le règlement de zonage numéro 315-08 afin d'intégrer le secteur de Mystic comme assujéti au règlement sur les PIIA.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

\*ADOPTÉ\*

#### **28-15 Demande d'aide financière 2015 pour la formation des pompiers volontaires**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge prévoit la formation de deux pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme.

**Il est proposé** par Robert Gaboriault

**Appuyé** par Claudia Morlot

et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome Missisquoi.

\*ADOPTÉ\*

#### **29-15 Subvention 2015 pour le Comité de développement Stanbridgeois CDS**

Proposé par France Boulet

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu : de verser immédiatement une subvention de deux mille (2 000) dollars au Comité de développement Stanbridgeois CDS pour l'année 2015. L'organisme a remis ses rapports financiers 2014 ainsi que son budget 2015.

\*ADOPTÉ\*

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

#### **30-15 Activités municipales 2015- Hommage aux bénévoles et Fête de la pêche**

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu d'autoriser les dépenses pour l'hommage aux bénévoles qui aura lieu le 10 avril 2015 et pour la fête de la pêche qui se tiendra le 6 juin 2015. Le budget prévu pour ces deux activités est de mille trois cents (1 300) dollars.

\*ADOPTÉ\*

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**31-15 Lavage extérieur et traitement extérieur de l'hôtel de ville**

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu d'accepter la proposition de Extermination de l'Estrie pour le lavage et pour deux traitements contre les insectes pour l'extérieur de l'hôtel de ville. Le montant global est de sept cent cinquante (750) dollars plus les taxes applicables.

**\* ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**32-15 Travaux d'entretien pour la salle communautaire**

Proposée par Claudia Morlot

Appuyé par Carole Dansereau

Et résolu d'autoriser les dépenses pour :

- Repeindre tout le rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Ces travaux seront exécutés par l'inspecteur en voirie aidé au besoin pour la personne responsable de l'entretien.
- L'achat de trois distributrices d'essuie-mains;

**\*ADOPTÉ \***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**33-15 Achat d'une cafetière**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu d'autoriser la dépense pour l'achat d'une cafetière de style Keurig

**\*ADOPTÉ \***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

La deuxième période de questions est ouverte à 21h.

**34-15 Achat pour le service incendie**

Proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Carole Dansereau

Et résolu d'autoriser :

- Le changement d'un fluorescent (support et tubes) défectueux à la caserne.
- L'achat d'une pile pour une radio.

**\*ADOPTÉ \***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

La levée de l'assemblée est demandée par France Boulet à 21h05.

*Je, Ginette Simard Gendreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Daniel Tétreault  
Maire suppléant

Béatrice Travers  
Secrétaire-trésorière